

6. Sources, définitions et nomenclatures

DADS - Déclaration annuelle de données sociales

La Déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (décret du 24 mars 1972) et des articles 87, 240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

CIS - Enquête communautaire sur l'innovation

L'enquête communautaire sur l'innovation est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et prend appui sur des définitions harmonisées au niveau international (manuel d'Oslo de l'OCDE). Elle permet notamment de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer le poids économique, d'évaluer ses effets et d'apprécier ses mécanismes (coopérations, moyens, freins...). L'enquête utilisée dans ce dossier couvre environ 30 000 entreprises marchandes et exploitantes de France métropolitaine et des Départements d'outre-mer (DOM).

Clap - Connaissance locale de l'appareil productif

Clap est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007) ;
- du système d'information sur les agents de l'État.

EACEI - Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie

L'Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) a pour but de mesurer les consommations en valeur et en volume d'énergie. Les thèmes de cette enquête abordent la consommation des différents types d'énergie, des prix d'achat, de l'intensité énergétique des secteurs, des usages des différentes énergies...

Cette enquête est réalisée chaque année auprès d'environ 12 000 établissements de France métropolitaine et des Départements d'outre-mer (DOM).

Antipol - Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement

L'enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) vise à connaître le montant et la nature des moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement par l'industrie.

L'enquête aborde les différents domaines (eau, air, déchets...) dans lesquels sont réalisés les études en vue d'un investissement et les investissements spécifiques ou même intégrés au processus normal de production.

Les investissements spécifiques sont répertoriés suivant leur nature : mesure, recyclage, traitement ou prévention des nuisances causées par l'activité industrielle

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises

L'objectif de cette enquête est de connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus. Tous les deux ans, un volet chercheurs - ingénieurs obligatoire y est associé afin de répondre à la question optionnelle sur le nombre de chercheurs. L'enquête est liée au règlement n° 995/2012 de la Commission du 26 octobre 2012 mettant en œuvre la décision n° 1608/2003/CE du Parlement européen et du conseil relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie.

Le champ d'enquête est l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

Esane - Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise

Le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des déclarations annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (Enquête sectorielle annuelle - ESA -). Mis en place en 2009 sur l'exercice 2008, ce dispositif remplace le précédent système composé de deux dispositifs avec les Enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le Système unifié de statistiques d'entreprises (Suse) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

Des « agrégats composites » sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse des données fiscales et des données d'enquête.

Dans une perspective régionale, deux sources issues du dispositif Esane sont mobilisées dans la présente étude : le Fichier économique enrichi (FEE) et le Fichier approché des résultats d'Esane (Fare).

Estel - Estimations d'emploi localisées

À partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fonde sur l'utilisation des sources administratives en niveau. Pour les salariés, il s'agit des Déclarations annuelles de données sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs. Pour les non salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) qui est la caisse nationale des Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus on dispose chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non-salariés.

Lifi

L'enquête sur les liaisons financières est réalisée tous les ans par l'Insee auprès des entreprises françaises détenant plus de 1,2 million d'euros de titres de participation ou bien employant plus de 500 salariés ou bien réalisant plus de 60 millions de chiffres d'affaires. Les entreprises qui ne satisfont pas l'un de ces critères mais qui étaient repérées comme tête de groupe l'année précédant l'année d'enquête sont également interrogées, ainsi que celles qui étaient détenues par des capitaux étrangers l'année précédente.

Nomenclature d'activités française - NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles - PCS - 2003

La nouvelle version de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS-2003) est le fruit du travail de rénovation accompli sur la nomenclature en vigueur depuis 1982. La rénovation a consisté à regrouper, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction était devenue obsolète, et à l'inverse, à éclater des professions afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple), ainsi que de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).

Recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.